

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 102 (1969)
Heft: 33-34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
102. Jahrgang, Bern, 22. August 1969

Organe de la Société des enseignants bernois
102^e année, Berne, 22 août 1969



Entwicklung des Kindes und Unterrichtsgestaltung

Zur Fortbildungswoche im Schlegwegbad
vom 6.-11. Oktober 1969

Die Diskussion um den Frühleseunterricht und andere neue Unterrichtsformen, die so viele Gemüter erhitzen, hat sich an Einzelproblemen festgebissen, die doch nur Teile sind des gesamten Fragenkomplexes um den entwicklungsgemässen Unterricht. Ist es nicht sonderbar, dass Schüler uns immer wieder mit Antworten überraschen, die entweder genau dem Schema entsprechen, das wir uns von der geistigen Entwicklung des Kindes machen (aha, typisch Märchenalter! aha, typisch für den erwachenden Realismus! aha, typisch für die noch nicht entwickelte Fähigkeit...) – oder dass wir uns verwundern, warum ein normaler Schüler einfach etwas nicht begreifen will, was er unserer Auffassung nach in seinem Alter und nach seiner Schulung begreifen «sollte» – oder dass andererseits ein schwächerer Schüler plötzlich auf durchaus seriöse Weise Probleme zu lösen versteht, die einem späteren Stadium vorbehalten sein sollten? Warum versagen Einzelne oder ganze Klassen heute, nachdem gestern alles wie am Schnürchen lief? Wie kommt es, dass Schulanfänger auf Wortanstösse gern mit laut-ähnlichen, Zehnjährige mit bedeutungsmässig gegensätzlichen und Sechzehnjährige mit synonymischen Wörtern weiterfahren?

Auf welche Weise geht die Wissenschaft solche und ähnliche Fragen an, wie setzt sie sich mit ihnen auseinander?

In der Fortbildungswoche im Schlegwegbad können wir uns mit hervorragenden Wissenschaftlern aussprechen und Einsicht in Zusammenhänge gewinnen, die unsere Schularbeit befruchten, weil wir erkennen, wie entscheidend unsere Einstellung zu unserem Bildungsauftrag ist.

Nachdem die Anzeige im Berner Schulblatt vom 27. Juni nur wenige Kolleginnen und Kollegen veranlasst hat, sich anzumelden, möchten wir noch einmal zur Teilnahme ermuntern. Wir haben uns bemüht, das Programm so anzulegen, dass genug Zeit zur Vertiefung, zur Diskussion und zur sachlichen Auseinandersetzung – aber auch zur zwangslosen Geselligkeit bleibt. WM

Anmeldungen an den Kursleiter Dr. Werner Marti, Seminarlehrer, 2500 Biel, Lindenweg 40, Telefon 032 2 14 48.

Aus dem Programm:

Prof. Dr. Klaus Foppa, Bern: Lernpsychologische Gesichtspunkte im Sprachunterricht aufgrund entwicklungsgemässer Sprachstrukturen

Prof. Dr. Richard Meili, Bern: Das Problem der Ganzheit im Unterricht (Ganzheitsbegriff)

Prof. Dr. Hans Aebli, Konstanz: Die intellektuelle Entwicklung des Kindes und das operative Rechnen

Dr. Ernst Michael Kranich, Stuttgart: Entwicklungsgemässe Erlebnisstoffe.

† Fritz Rupp

Vor beinahe $\frac{2}{3}$ Jahrhunderten ist Fritz Rupp nach seiner Aufnahme ins Seminar Hofwil-Bern zu uns gestossen. Wir bildeten zusammen die 70. Promotion. Im Konvikt zu Hofwil, an dieser charakterbildenden Stätte, wo die Temperamente aufeinanderprallen und sich gegenseitig anpassen, konnten wir den lieben Entschlafenen kennenlernen als fleissigen, friedfertigen Menschen, der nur bemüht war, in die Geheimnisse der damaligen Wissenschaft einzudringen und ein gutes Glied in unserer Gemeinschaft zu werden. Je älter wir wurden, desto mehr kam es uns zum Bewusstsein, ein wie guter Boden Hofwil, diese alte Kulturstätte, für uns und unseren zukünftigen Beruf war.

Im Oberseminar waren wir nicht mehr so eng zusammen, aber mit Freund Fritz Rupp hatte der Schreibende den gemeinsamen Schulweg vom Breitenrain in die



Länggasse, auf dem wir mit andern Klassengenossen unsere Probleme und Nöte besprechen konnten. Nach seiner Patentierung im Frühjahr 1909 erhielt er eine Stelle in Wabern, bezog 1912 die Lehramtsschule der Universität Bern und wurde zu Beginn der glanzvollen Landesausstellung von 1914 Sekundarlehrer der math.-naturwissenschaftlichen Richtung. Nach 2-jähriger Tä-

tigkeit an der Sekundarschule Wiedlisbach zog er nach Oberburg, um von 1920–1955 an der dortigen Sekundarschule segensreich zu unterrichten. Neben der Schule wirkte er noch an der Gewerbeschule, war, wie sein vertrauter Freund alt-Pfarrer Ryser in seiner Abdankungsrede in Thun betonte, Mitglied verschiedener Kommissionen, Gemeinderat und langjähriger Angehöriger des Kirchgemeinderates. Seine ganze Persönlichkeit prädestinierte ihn für diese Aufgaben. Ein beginnendes Leiden zwang ihn 1955 zum Rücktritt vom Lehramt. Er zog sich in seine alte Heimat nach Hünibach zurück, wo er unter der liebevollen Pflege seiner Gattin noch volle 14 Jahre leben durfte.

Er war ein überaus treuer und anhänglicher Kamerad unserer 70. Promotion. Selten verfehlte er eine unserer Zusammenkünfte und erfreute uns mit seiner stillen Art, die sich nie vordrängte. Leider war er in den letzten Lebensjahren nicht mehr imstande, das Haus zu verlassen. Aber bei wenigen kurzen Besuchen in seinem schönen Heim mussten wir seine geistige Unversehrtheit bewundern, und er interessierte sich stetsfort um das Ergehen seiner Klassenkameraden.

Nun ist er am 24. Juli, 8 Tage nach seinem 80. Geburtstag, von uns geschieden. Er hat sein Pfund getreulich verwaltet. Für seine Treue und Anhänglichkeit danken ihm die noch Überlebenden der 70. Promotion. S. H.

L'Ecole bernoise

Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM) Section jurassienne

Assemblée générale ordinaire

Mercredi 4 juin 1969, 9 h. 15, Aula de l'Ecole secondaire de Moutier

Présidence: M. B. Roten, maître secondaire à Moutier

I. Partie administrative

1. Bienvenue

Présents: 140 membres et invités

- M. R. Berdat, représentant le Conseil municipal de Moutier;
- M. H. Liechti, inspecteur des Ecoles secondaires;
- MM. E. Guéniat, J.-A. Tschoumy et L.-M. Suter, directeurs EN;
- M. E. Blanc, directeur du Gymnase de Bienne;
- M. H. Gorgé, directeur de l'école secondaire de Moutier;
- M. M. Robert, correspondant de la «Tribune jurassienne».

Excusés (ou ne viendront qu'en cours de journée)

- M. le curé L. Freléchoz;
- M. le pasteur Ch.-E. Berthoud;
- M. R. Macquat, préfet de Moutier;
- M. A. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale, Porrentruy;
- M. H. Reber, président SPJ;
- MM. F. Bourquin et F. Erard, correspondants de nos journaux corporatifs;
- M. F. Hauri, président de la Commission de l'Ecole secondaire de Moutier;
- M. M. Rychner, secrétaire SEB;
- M. L. Meyer, correspondant du «Démocrate».

Bienvenue en particulier aux *membres retraités* de la section.

Merci à M. H. Gorgé et à la Municipalité de Moutier pour les locaux mis à disposition.

Merci aux directeurs des Ecoles secondaires du Jura et à M. H. Liechti pour leur appui.

Le président donne la parole à M. R. Berdat, conseiller municipal, qui, en quelques mots savoureux, dit la joie de Moutier d'accueillir les membres de la SBMEM.

2. Procès-verbal 1968

Lu d'une voix ferme par le secrétaire P. Girardin, il est accepté.

3. Présentation du nouveau comité

- B. Roten, président
- A. Richon, vice-président
- R. Amez, secrétaire des procès-verbaux
- R. Rubin, caissier
- P. Girardin, secrétaire

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de G. Montavon (membre du comité), de Moutier, et de J.-P. Doriot, de La Neuveville.

4. Mutations (rapporteur: A. Richon)

- | | |
|-------------|--|
| Membres: | 230 |
| Décès: | 2 |
| Retraités: | 1 |
| Démissions: | 2 |
| Admissions: | – Merçay J.-Louis, Chevenez; Nussbaumer J.-François, Porrentruy; Grüter André, Tramelan; Theubet Didier, Bonfol; Widmer J.-Pierre, Tramelan; Bellmann Ariane, La Neuveville; Quenet J.-René, Malleray; Houriet Colette, Tramelan; Bouille Marlyse, Bienne; Cramatte Geneviève, Bassecourt; Liengme Isabelle, Corgémont; Simon Jacques, Delémont; Gassmann Claude, Tavannes; Gigon Chantal, Courrendlin; Imboff J.-Maurice, Saint-Imier; Treuthard Eric, La Neuveville; Rebetez J.-Paul, Tramelan; Montavon André, Moutier; Montandon Myriam, Moutier; + une réadmission. |

5. Rapport présidentiel

Relevons ici les principaux passages du rapport présidentiel présenté par M. Bernard Roten:

A l'occasion de l'assemblée générale 1968, à Delémont, vous nous avez fixé les deux buts principaux de nos activités pour notre première année de comité.

Vous nous avez chargés, premièrement, de mettre sur pied une commission SBMEM pour la formation continue; deuxièmement, vous avez déploré, également à l'unanimité des 42 membres présents, la participation restreinte du corps enseignant aux assemblées générales et avez proposé au nouveau comité d'en revoir la formule.

Comme vous l'avez appris par nos journaux corporatifs, où nous avons tenu à vous mettre au courant, tout au long de l'année, de nos activités; comme vous pouvez le constater dans cette salle aujourd'hui, vos ordres et vos souhaits ont été réalisés: les deux buts que vous nous avez fixés sont atteints.

Le 1^{er} novembre, une lettre de notre comité, adressée dans vos écoles et reprise par *L'Ecole bernoise* et *L'Educateur*, demandait à tout enseignant de notre société désirant faire partie de la Commission SBMEM pour la formation continue de se faire connaître. Le nombre des réponses dépassa notre attente. Presque chaque directeur d'école tint à avoir un représentant dans cette importante commission.

Un contact préalable nous permit de nous assurer la participation de notre ancien président de section, M. *Jean-Pierre Mæckli*, en tant que président de cette commission. La présence à ce poste de M. Mæckli, qui a lancé la question dans notre société et qui la connaît à fond, était déjà de très bon augure.

Ainsi, le 12 mars 1969, avait lieu, à Delémont, la séance constitutive de notre commission. Ici encore, vous avez été largement informés de cette réunion par nos journaux.

La nouvelle commission éprouva d'emblée le besoin de se scinder en deux pour étudier certains problèmes particuliers. Ainsi le groupe littéraire est dirigé par M. *Jean Michel*; quant au groupe scientifique, c'est M. *René Girardin* qui en est le responsable.

Nous attendons beaucoup des travaux de ces messieurs et espérons pouvoir compter dans notre assemblée 1970 sur un rapport encourageant de leur président.

Votre souhait à tous de voir une assemblée 1969 d'un nouveau style a été réalisé, non sans un grand travail de votre comité.

Tirant un enseignement positif de notre participation au dernier synode SEB du district de Moutier, assemblée joyeuse autant qu'utile à tout le corps enseignant d'un district, nous nous sommes demandé pourquoi l'assemblée générale SBMEM ne pourrait pas être aussi une joyeuse rencontre des maîtres aux écoles moyennes, seule occasion pour la plupart d'entre nous de se rencontrer, de faire connaissance et d'échanger quelques mots et quelques expériences.

Le comité espère que le programme de ce jour répondra à vos vœux. Il attend, d'autre part, dès aujourd'hui, toutes vos suggestions pour l'organisation de votre assemblée générale 1970.

Après le passé et le présent, c'est l'avenir qui nous préoccupe déjà. Constatant avec quelle ardeur nos sections jurassiennes SEB cherchent à mettre en pratique l'enseignement du Congrès SPJ de Moutier 1968, et à faire coller la vie à l'école et l'école à la vie, en formant des petits cercles de travail autour d'une question ou d'un manuel quelque peu révolutionnaire, nous avons décidé de partir en campagne également pour un plus large échange de vues entre enseignants d'une même

discipline. Ceci devrait permettre aux jeunes d'éviter quelques expériences inutiles sur le dos des élèves et aux aînés de se recréer et de trouver, au contact des nouveaux, une part de l'enthousiasme inconditionnel de leur jeunesse.

Nous reprendrons, dans ce but, contact avec vous dès l'automne, pour mettre sur pied une série de rencontres de maîtres d'une même branche, pour échanger leurs expériences et leurs soucis, leurs documents peut-être.

Pour clore, nous pouvons vous déclarer que nos projets sont nombreux, autant dans le domaine pédagogique que dans le domaine social. Mais nous commençons seulement notre activité et avons besoin de savoir de vous ce qui vous intéresse et vous préoccupe.

Aucune idée qui nous parviendra, serait-ce le projet d'un rallye, d'un pique-nique ou de visites d'usines, ne sera rejetée si elle correspond au vœu d'un minimum de nos sociétaires. Nous gardons également contact avec notre comité cantonal qui, sous l'experte direction de M. *René Liechti*, de Langenthal, veille sur nos intérêts sociaux et corporatifs particuliers.

Nous tenons encore, au nom de chacun, à exprimer de tout cœur à l'ancien comité – présidé avec compétence et dévouement par M. Jean-Pierre Mæckli – la reconnaissance du corps enseignant secondaire jurassien.

(A suivre)

Commission nationale suisse pour l'Unesco

Communiqué

Le Club Unesco de Gagny (France) organise en automne prochain une exposition internationale de dessins d'enfants.

Conditions de participation:

1. *Sujet:* au choix des enfants
2. *Age des participants:* 5 à 15 ans
3. *Format:* au choix
4. *Exécution du dessin:* au choix
5. Noter au verso du dessin en caractères d'imprimerie:
Prénom et nom
âge
nom et adresse de l'école (éventuellement adresse privée)
nom du professeur
6. Les travaux sont à adresser jusqu'au 5 septembre 1969 au plus tard à la
Commission nationale suisse pour l'Unesco
Département politique fédéral
3003 Berne

Mitteilungen des Sekretariates

Aus den Verhandlungen des Kantonalvorstandes BLV

Sitzung vom 25. Juni 1969
Vorsitz: Fritz Zumbrunn

Rechtsschutz. Der Expertenbericht über die schweren Auseinandersetzungen zwischen einem Schulvorsteher und den örtlichen Behörden ist noch nicht fertiggestellt. Entsprechend seinem Beschluss, die Ergebnisse der amtlichen Untersuchung abzuwarten, verzichtet der Vorstand darauf, schon jetzt auf ungerechtfertigte Angriffe zu antworten, die in gewissen Zeitungen gegen ihn unternommen wurden, oder gewisse Dokumente

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal SEB

Séance du 25 juin 1969
Présidence: M. Fritz Zumbrunn

Assistance judiciaire. L'expertise sur un litige grave entre un directeur d'école et les autorités locales n'est pas encore terminée. Fidèle à sa décision d'attendre les résultats de l'enquête officielle, le Comité renonce à répondre dès maintenant à des attaques injustifiées menées contre lui dans certains journaux ou à publier certains documents. Il se réserve de prendre position plus tard dans la mesure où l'intérêt de notre collègue et de l'école l'exigera. –

zu veröffentlichen. Er behält sich vor, später in dem Ausmass dazu Stellung zu nehmen, wie es das Interesse unseres Kollegen oder dasjenige der Schule erheischen wird. – Ein Kollege erhält den Rechtsschutz für eine Ehrverletzungsklage gegen den Gemeindepräsidenten. – Der Leitende Ausschuss hat einen jungen Kollegen beraten, dem das Patent seit mehr als einem Jahr vorenthalten wird; immerhin erscheint das Zuwarten der Kommission nicht willkürlich. – Im Einverständnis mit dem Inspektor wird darauf gedrungen, dass eine vor kurzem endlich wiedergewählte Kollegin ihren Zusagen entsprechend sich ernsthaft nach einer andern Stelle umsieht. – Ein Primarlehrer wurde gegen seinen Willen von den kantonalen Behörden krankheitshalber beurlaubt; er erhält den Rechtsschutz insofern, als abzuklären ist, ob diese Massnahme materiell gerechtfertigt und formell korrekt war, was er bestreitet.

Darlehen und Unterstützungen. Darlehen von Fr. 1500.— (mit gleichem Antrag an den SLV) zugunsten einer Seminaristin.

Fortbildung. Die von der ED ernannte Kommission wird demnächst unter dem Vorsitz von Inspektor W. Klötzli, Präsident der Patentprüfungskommission für den alten Kanton, ein Dekret über die Fortbildung der Lehrerschaft ausarbeiten. Den BLV vertreten werden Fritz Zumbrunn, Präsident des KV, Kurt Vögeli, Präsident des LA und André Schwab, letzter Präsident der Sektion Bienne-La Neuveville, alle drei Mitglieder der Spezialkommission BLV. Der Vorstand bereinigt einen Dekretsentwurf, der liberale Lösungen verkörpert und auf das Verantwortungsbewusstsein der Lehrer jeden Alters und jeder Stufe abstellt. – Die ED hat dem Seminar Delsberg erlaubt, versuchsweise die Ausbildung der Arbeitslehrerinnen auf 4 Semester zu verlängern; dies soll vor allem den allgemein bildenden Fächern zugute kommen. Der KV und der Kantonalverband der Arbeitslehrerinnen haben der ED gedankt und hoffen, das Delsberger Beispiel werde Nachahmung finden.

Interkantonale Schulkoordination. Der Vorstand bereinigt die Antwort an die ED zu einem Entwurf für ein Koordinationsgesetz. (Dieser Entwurf erschien im Berner Schulblatt vom 20. Juni; die Antwort wurde in der Nummer vom 4. Juli abgedruckt.) Der Vorstand stellt fest, dass die Verlegung des Beginnes des Schuljahres zwar unter seinen Mitgliedern und in einer weiteren Öffentlichkeit das lebhafteste Interesse erweckt, jedoch keineswegs das wichtigste Teilproblem der vielseitigen Angelegenheit darstellt. So hat z. B. ein Kollege von einer Regionalkonferenz der Erziehungsdirektoren den Auftrag erhalten, ein Lehrbuch für Französisch auszuarbeiten, das auf einer ganz bestimmten Methode beruht und dazu vorgesehen ist, auf dem Konkordatsweg in einer grösseren Anzahl Kantonen, ja in der ganzen deutschen Schweiz eingeführt zu werden. Wenn sich die Angleichung des Schulwesens über die Kantons Grenzen hinweg gleichsam hinter den Kulissen und fast ohne Wissen der Lehrerschaft selber anbahnt, so ist die methodische Lehrfreiheit, die allen Erziehern am Herzen liegt, gefährdet. Es braucht also die Wachsamkeit und die Mitarbeit aller, sogar wenn der Arbeitsrhythmus, den manchmal sehr knappe Vernehmlassungsfristen uns aufdrängen, ungewohnt ist.

Lehrplan für die Primarschulen. Die offizielle Lehrplankommission für den alten Kanton wird das Studium der Vorschläge und Kritiken, die sie auf ihren Aufruf hin erhalten hat, auf 10 Subkommissionen verteilen; der

On soutient un collègue qui a porté plainte contre le maire pour atteinte à son honneur. – Le Comité directeur a conseillé un jeune collègue qui se voit refuser son brevet depuis plus d'une année; l'attitude moratoire de la commission du brevet ne paraît toutefois pas arbitraire. – D'entente avec l'inspecteur, on insiste afin qu'une collègue, enfin réélue dernièrement, s'efforce sérieusement de trouver un autre emploi, conformément aux assurances données. – L'assistance est accordée à un instituteur que les autorités cantonales ont mis contre son gré en congé pour maladie; il s'agit de mettre au clair si cette décision était justifiée matériellement et correcte quant à la forme, ce qu'il conteste.

Prêts et secours. Prêt de Fr. 1500.— (avec même proposition au SLV/ASE) à une normalienne.

Formation continue. La commission nommée par la DIP élaborera prochainement un projet de décret concernant le perfectionnement du corps enseignant. Elle sera présidée par M. W. Klötzli, inspecteur et président de la commission du brevet (de l'ancien canton); la SEB y est représentée par MM. Fritz Zumbrunn, président du Comité cantonal, Kurt Vögeli, président du Comité directeur, et André Schwab, dernier président de la section de Bienne-La Neuveville, tous trois membres de la commission spéciale SIB. Le Comité met au point un projet de décret qui préconise des solutions libérales et fait confiance à la conscience professionnelle des enseignants de tous âges et degrés. – La DIP a permis à l'Ecole normale de Delémont de prolonger, à titre d'essai, la formation des maîtresses d'ouvrages; l'étalage des matières professionnelles sur 4 semestres profitera surtout aux disciplines de culture générale. Le CC et l'Association des maîtresses d'ouvrages ont remercié la DIP; ils espèrent que l'initiative delémontaise fera école.

Coordination scolaire intercantonale. Le Comité met au point la réponse à l'enquête de la DIP quant au projet d'une loi de coordination. (Le projet a paru dans l'«Ecole bernoise» du 20 juin et la réponse dans le numéro du 4 juillet 1969.) Le Comité constate que le décalage de l'année scolaire, qui suscite le plus d'intérêt parmi nos membres et le grand public, n'est certes pas l'aspect le plus important de ce problème complexe. Le fait que dès maintenant, par exemple, un auteur a reçu la mission d'une conférence régionale des DIP de créer un manuel de français basé sur une méthode bien déterminée et destinée à être introduit par concordat dans un grand nombre de cantons, sinon dans toute la Suisse alémanique, prouve que la liberté d'enseignement, chère à tous les pédagogues, est mise en péril par l'harmonisation intercantonale si celle-ci se prépare derrière les coulisses et presque à l'insu des enseignants eux-mêmes. La vigilance et la collaboration de tous est nécessaire, même si le rythme de travail que les délais impartis nous imposent est parfois inusité.

Plan d'étude pour l'école primaire. La commission officielle pour l'ancien canton va répartir l'étude des propositions et critiques parvenues en réponse à son appel sur 10 sous-commissions, dans lesquelles la SEB est engagée à se faire représenter. Le CC choisira les experts à déléguer lors de sa prochaine séance.

Questions de structure. La commission de passage continue ses travaux, sous la présidence de M. Ernest Kramer, m. sec. à Oberburg. Est-il bon de réunir dès la 7^e année les candidats probables aux études du 2^e degré (gymnase, etc.) et de former pour eux des classes préparatoires, soit au sein d'une école secondaire, soit comme

BLV ist eingeladen worden, sich darin vertreten zu lassen. Der KV wird die vorzuschlagenden Experten anlässlich seiner nächsten Sitzung ernennen.

Strukturfragen. Die Übertrittskommission fährt unter dem Vorsitz von Ernst Kramer, Sekundarlehrer in Oberburg, mit ihren Arbeiten weiter. Ist es angezeigt, die wahrscheinlichen Anwärter auf die gymnasiale Laufbahn schon vom 7. Schuljahr an zusammenzufassen und für sie Vorbereitungsklassen vorzusehen, sei es an einer Sekundarschule, sei es als Unterstufe des Gymnasiums selber (Untergymnasien), oder ist es vorteilhafter, auf diese Vorauslese zu verzichten, um die ländlichen Sekundarschulen nicht zu benachteiligen und den Schülern zeitraubende Hin- und Herfahrten bis zur 9. oder 10. Klasse zu ersparen? Soll man je nach der Gegend verschiedenartige Lösungen, die sich eingebürgert haben, bestehen lassen? Dies sind vielleicht die heikelsten Fragen, auf die es gelten wird, wenigstens für die nächste Zukunft eine gültige Antwort zu finden. – Der Leitende Ausschuss wird sich erkundigen, wie der SLV auf gesamtschweizerischer oder wenigstens deutschschweizerischer Basis die Strukturprobleme abzuklären beabsichtigt. Es wäre wünschbar, dass die interkantonale Abstimmung der Lehrpläne und der Lehrmittel nicht bloss auf der empirischen Basis eines eidgenössischen Kompromisses erfolgt, sondern dass sie auf einer Gesamtschau beruht, die von der Kinder- und Jugendpsychologie ausgeht und die wahrscheinliche Lage des Menschen in der Welt von morgen berücksichtigt. Ohne den Wert von Überlieferungen geringzuschätzen, ist der Vorstand der Auffassung, weder die Lehrerschaft noch die Behörden dürften diese einzigartige Gelegenheit verpassen, die die interkantonale Koordination bietet, vorurteilslos die grundlegenden Schulfragen neu zu durchdenken, bevor gehandelt wird.

Pflichtstunden. Die Behörden scheinen entschlossen, für die Sekundarlehrerschaft auf Beginn des nächsten Schuljahres einen ersten Abbau vorzunehmen und in einigen Schritten die Zwischenlösung zu verwirklichen, die der BLV vor einigen Jahren und kürzlich auch ein Lizentiat in Nationalökonomie in einer grösseren Arbeit vorgeschlagen haben. – Für die Primarlehrerschaft muss damit gerechnet werden, dass die Zahl der wöchentlichen oder jährlichen Unterrichtsstunden und diejenige der Unterrichtswochen anlässlich der interkantonalen Koordination in einer recht baldigen Zukunft überprüft werden könnte; der Vorstand wird sein Augenmerk auf die gerechte Relation zwischen Verpflichtung und Besoldung richten.

Parlamentarische Interventionen. Der Vorstand genehmigt die Entwürfe des Leitenden Ausschusses für die Stellungnahme zuhanden der ED zur Motion Kopp (Rekrutierung des Lehrernachwuchses), zur Interpellation Walter (staatsbürgerlicher Unterricht), zur schriftlichen Anfrage Houriet (Hausaufgaben) und zur Motion Walter (Primarlehrerwahlen durch die Schulkommission).

Begegnungs- und Fortbildungszentrum in Le Pâquier. Der KV wird vereinbarungsgemäss Herrn Erziehungsdirektor Kohler die mündlichen Anträge schriftlich bestätigen; es geht um Zusicherungen des Regierungsrates betreffend Urlaube und Subventionen.

Pressedienst. Der LA hat einen Versuch mit einer neuen, etwas vereinfachten Variante der seit kurzem eingeführten Form unternommen. Das Ziel bleibt dasselbe: die Öffentlichkeit mittels individuell gestalteter Artikel über aktuelle Schulfragen zu orientieren und ihr Verständnis

degré inférieur du gymnase même (sous-gymnase), ou est-il préférable de renoncer à cette présélection afin de ne pas désavantager les écoles secondaires rurales et d'éviter aux élèves des déplacements journaliers importants avant la 9^e ou 10^e classe? Faut-il laisser subsister des solutions régionales traditionnelles, mais divergentes? Voici peut-être le problème le plus ardu auquel il s'agira de donner une réponse valable au moins pour un avenir immédiat. – Le Comité directeur se renseignera sur les projets du SLV quant à l'étude approfondie des problèmes de structure, sur le plan suisse ou alémanique. Il serait souhaitable que la coordination intercantonale des plans d'étude et des manuels ne se fasse pas sur une base simplement empirique et de compromis, mais qu'elle soit fondée sur une conception d'ensemble partant de la psychologie de l'enfance et de la situation probable de l'homme dans le monde de demain. Sans méconnaître la valeur des traditions, le Comité est d'avis que ni le corps enseignant ni les autorités ne sauraient manquer cette occasion unique qu'est la coordination intercantonale de repenser sans préjugés les problèmes scolaires de base avant de passer aux réalisations.

Horaire obligatoire. Les autorités semblent décidées à introduire, pour les maîtres et maitresses secondaires, une première diminution au début de la prochaine année scolaire et d'atteindre en quelques étapes la solution de compromis proposée par la SEB il y a quelques années et, dernièrement, par l'auteur d'une thèse de licence ès sciences économiques. – Quant au nombre des heures hebdomadaires ou annuelles et au nombre des semaines d'école auquel le corps enseignant primaire pourrait être astreint dans un avenir assez rapproché, en relation avec la coordination intercantonale, le Comité veillera à ce qu'une juste relation soit respectée entre l'horaire et le traitement.

Interventions parlementaires. Le Comité approuve les projets de réponse à la DIP établis par le Comité directeur au sujet du recrutement en enseignants primaires (motion Kopp), de l'élection des instituteurs par la commission d'école (motion Walther), de l'enseignement civique (interpellation Walter) et des devoirs à domicile (question écrite Houriet).

Centre de rencontre et de formation continue du Pâquier. Le Comité est convenu avec M. le directeur IP qu'il lui confirmera par écrit la requête orale quant aux assurances que le Conseil-exécutif devrait nous donner en matière de congés et de subsides.

Service de presse. Le CD a essayé une nouvelle variante, plus simple, de la formule introduite depuis peu. Le but en est toujours le même: renseigner le public, par des articles de caractère individuel, sur des questions d'actualité scolaire, et assurer sa compréhension pour les besoins de l'école et de notre corporation.

Traitement. La DIP reste sceptique quant aux chances actuelles de reviser la classification des communes fixant les indemnités pour frais de logement. Serait-il plus réaliste de tendre à les incorporer au traitement de base, lors de la révision générale du système de rétribution? Un rapprochement des cahiers des charges entre les différentes catégories du corps enseignant (degrés, villes-campagnes, etc.) pourrait faciliter une restructuration. Autant de problèmes complexes qui demanderont une étude approfondie de la part de nos collègues et des dirigeants de la société. – Le 2^e projet de décret préparé par la DIP tient compte de toutes les suggestions que nous avons formulées au sujet de la gratification pour

für die Bedürfnisse der Schule und des Lehrerstandes wachzuhalten.

Besoldung. Die ED beurteilt nach wie vor sehr zurückhaltend die Aussicht auf eine baldige Neueinreihung der Gemeinden für die Wohnungszuschläge. Wäre es realistischer, darauf auszugehen, sie anlässlich einer allgemeinen Neugestaltung des Besoldungssystems in die Grundbesoldungen einzubeziehen? Eine Annäherung der Pflichtenhefte zwischen den verschiedenen Kategorien der Lehrerschaft (Stufen, Stadt/Land usw.) könnte eine Neustrukturierung vereinfachen. Diese verwickelten Fragen müssen unter der Mitgliedschaft und in der Leitung des Vereins gründlich geprüft werden. – Der 2. Dekretsentwurf der ED betreffend die Dienstaltersgeschenke berücksichtigt alle Anträge, die wir anlässlich des 1. Entwurfes eingereicht haben. Das Dekret wird dem Grossen Rat im September unterbreitet. Es behält die zwei bisherigen vom Staat ausgerichteten Monatsbeträge nach 25 und 40 Dienstjahren bei und führt eine Teilauszahlung nach 20, 30, 35 und 45 Dienstjahren ein, die dem Anteil des Staates an der Besoldung entspricht. Nur eine Revision des Besoldungsgesetzes wird dereinst auch für die Gemeinden die Verpflichtung einführen können, jedesmal auch ihren eigenen Anteil daran zu leisten. Doch hoffen wir mit der ED zusammen, dass viele dies ohne gesetzliche Verpflichtung tun werden. – Die ED ist einverstanden, demnächst das Dekret über die Entschädigung für zusätzlichen Unterricht zu revidieren.

Studentenheim BLV. Der KV hofft, dass sich nach den Ferien eine genügende Anzahl Kollegen finden wird, die einen Teil ihrer Ersparnisse dem BLV zu denselben Bedingungen wie der Bank zur Verfügung stellen, damit die im Frühling 1969 abgeschlossene 2. Etappe ohne Aufnahme teurer 2. Hypotheken finanziert werden kann.

Statutenrevision. Der LA wird beauftragt, die Einzelheiten der Urabstimmung festzulegen. Diese wird laut Beschluss der Abgeordnetenversammlung anlässlich von Sektionsversammlungen und wenn möglich bis 31. Dezember 1969 stattfinden. (Siehe die besondere Mitteilung im Berner Schulblatt vom 22. August.)

Ersatzwahlen im SLV. Nach 9 Jahren Zugehörigkeit zur Jugendschriftenkommission als Mitglied und Präsident hat Kollege Peter Schuler, Methodiklehrer im Seminar Muristalden, turnusgemäss seine Demission eingereicht. Der Vorstand dankt ihm für seine ausgezeichneten Dienste und schlägt der Abgeordnetenversammlung SLV vor, als seinen Nachfolger Kollege Fritz Ferndrigger, Bern, in die Kommission zu wählen. – Als Ersatz für den ebenfalls aus statutarischen Gründen aus dem Zentralvorstand, dem er 10 Jahre angehört hat, zurücktretenden Zentralsekretär schlägt der KV Hans Rudolf Egli, Muri, vor.

Verschiedenes. Dr. Paul Köchli berichtet über die Informationstagung der Gefangenengewerkschaft, die kürzlich auf Initiative einiger sozialgesinnter Bürger gegründet worden ist. Der KV empfiehlt unsern Mitgliedern, ihre Mitarbeit zuzusichern, wenn die Leiter der Gewerkschaft sie bitten, über ein aktuelles Thema in einer Strafanstalt einen Vortrag mit anschliessender Diskussion zu halten. Ziele und Methoden der Gewerkschaft verdienen Unterstützung; sie will die Gefangenen für Fragen interessieren, die die Allgemeinheit angehen und so ihre Wiedereingliederung in die Gesellschaft vorbereiten. Nächste Sitzung des Kantonalvorstandes: 23. August.

Der Zentralsekretär: *Marcel Rychner*

années de service (cadeau d'ancienneté). Il sera soumis au Grand Conseil en septembre. Il maintient les 2 mensualités à verser par l'Etat après 25 et 40 années de service et introduit une gratification partielle, correspondant à la part de l'Etat au traitement, après 20, 30, 35 et 45 années. Il faudra une révision de la Loi sur les traitements pour introduire l'obligation, pour les communes, de verser chaque fois leur contribution proportionnelle. Beaucoup le feront sans obligation légale, espérons-nous avec la DIP. – Cette dernière est d'accord de revoir sous peu le décret relatif aux indemnités pour leçons complémentaires.

Home d'étudiants. Le Comité espère qu'après les vacances il se trouvera un nombre suffisant de collègues prêts à mettre à notre disposition une partie de leurs économies, aux mêmes conditions qu'à la banque, afin d'assurer le financement de la 2^e étape (terminée au printemps 1969) sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des prêts hypothécaires en 2^e rang.

Revision des statuts. Le CD est chargé de régler les détails de procédure. La votation générale aura lieu au cours de synodes et, si possible, jusqu'au 31 décembre 1969. (Voir la publication séparée dans l'«Ecole bernoise» du 22 août.)

Elections au SLV. Après 9 ans d'excellent travail fourni comme président de la Commission SLV des lectures pour la jeunesse, notre collègue Peter Schuler, professeur à l'Ecole normale du Muristalden, a démissionné pour des raisons statutaires. Le Comité lui exprime ses remerciements et propose à l'Assemblée des délégués SLV de lui donner comme successeur dans la dite commission M. Fritz Ferndrigger, Berne. – Pour succéder au secrétaire central, qui a fait partie pendant 10 ans du Comité central SLV et qui démissionne à son tour, le Comité propose M. Hans Rudolf Egli, Muri.

Divers. M. Dr Paul Köchli rapporte sur la séance d'information organisée par le Syndicat des détenus, qui vient de se fonder sur l'initiative de quelques philanthropes. Le Comité recommande à nos membres de se mettre à disposition si les dirigeants du syndicat leur demandent de se charger d'une causerie avec discussion sur un sujet d'actualité, dans une maison de rétention. Buts et méthodes du syndicat sont louables: intéresser les détenus à des problèmes de portée générale et les préparer ainsi à se réintégrer à la société.

Prochaine séance du Comité: 23 août.

Le secrétaire central: *Marcel Rychner*

Inhalt – Sommaire

Fortbildung	233
† Fritz Rupp	233
Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes	234
Commission nationale suisse pour l'Unesco	235
Mitteilungen des Sekretariates	253
Communications du Secrétariat	235
Vereinsanzeigen – Convocations	242

Urabstimmung 1969

Die Abgeordnetenversammlung vom 18. Juni 1969 hat zuhanden der Urabstimmung folgende Statutenänderung beschlossen.

Art. 1, lit. m (neu):

«*Er (der BLV) errichtet und unterhält Sozialwerke zu Gunsten seiner Mitglieder (zukünftige und gewesene Mitglieder inbegriffen) und ihrer Angehörigen.*»

Zweck der Änderung: Ausdrückliche Verankerung der Sozialwerke des Vereins in den Statuten (Antrag der Sektion Stadt Bern).

*

Art. 16, neue Fassung (alte Fassung in Klammern)

Abs. 1: «Die Mitglieder der Vorstände und der Kommissionen werden, sofern nichts anderes bestimmt ist, auf die Dauer von 6 Jahren (bisher: 4 Jahren) gewählt. Alle zwei Jahre scheidet ein Drittel (bisher: die Hälfte) der Mitglieder aus.

Abs. 1 (unverändert): Die Mitglieder sind für die nächste Amtsdauer nicht wiederwählbar. Für die Spezialkommissionen setzt der Kantonalvorstand die Amtsdauer fest».

Art. 22, letzter Absatz:

Bisherige Fassung: «In den Sektionsvorständen sollen die Geschlechter und die Schulstufen ihrer zahlenmässigen Bedeutung entsprechend vertreten sein.»

Neue Fassung: «In den Sektionsvorständen sollen die Geschlechter, die Mitgliederkategorien und die Gegenden angemessen vertreten sein. Das Vorortssystem sollte höchstens für das Büro des Vorstandes (2 bis 3 Personen) angewendet werden.»

Zweck der Änderung von Art. 16 und 22

Art. 16: Bessere Kontinuität in der Amtsführung ermöglichen. Rücktritt ist nach 2 oder 4 Jahren Präsidium möglich, aber nicht als Regel erwünscht.

Art. 22: Der Vorstand soll jederzeit repräsentativ sein für die ganze Sektion. Auch Minderheiten sollen, etwa im Turnus, vertreten sein und aktiv mitarbeiten können.

*

Französische Bezeichnung des BLV

Die jurassischen Präsidenten haben vorgeschlagen, den BLV in Zukunft «*Société des enseignants bernois*» (SEB) zu nennen, da der traditionelle Ausdruck «*Société des instituteurs bernois*» (SIB) seit Jahrzehnten nicht mehr stimmt. Instituteur bedeutet Primarlehrer. In den letzten 20 Jahren hat sich der allgemeine Ausdruck *enseignant* für Lehrer überhaupt eingebürgert. (Im Deutschen stellt sich das Problem gar nicht.)

*

Formelles zur Urabstimmung

Sie soll auf Beschluss der AV *anlässlich der Sektionsversammlungen*, möglichst bis Ende 1969 stattfinden. Einige wenige Sektionen erhalten eine Verlängerung der Frist bis Ende Februar 1970; doch wird das vorläufige Ergeb-

Votation générale 1969

L'assemblée des délégués SIB du 18 juin 1969 a décidé d'apporter les modifications suivantes aux statuts SIB, sous réserve de l'approbation par les membres en votation générale.

Art. 1, litt. m (nouveau): «(Elle cherche à atteindre ce but...)»

m) par l'institution et l'administration d'œuvres sociales en faveur de ses membres (y compris les futurs et les anciens membres) et de leurs proches.»

But de cette adjonction: Ancrer explicitement nos institutions sociales dans les statuts (proposition de la section de Berne-Ville).

*

Art. 16, texte proposé (entre parenthèses: l'ancien texte)

Alinéa 1: «Les membres des comités et des commissions sont nommés pour une durée de 6 ans (jusqu'ici: 4 ans), sous réserve de dispositions contraires. Le tiers (jusqu'ici: la moitié) des membres est remplacé tous les 2 ans.

Alinéa 2 (reste inchangé): Les membres des comités et des commissions ne sont pas rééligibles pour la période suivante. Le Comité cantonal fixe la durée des mandats des commissions spéciales.»

Art. 22, dernier alinéa:

Texte ancien: «Les deux sexes et les degrés scolaires seront représentés au sein des comités de section proportionnellement à leur effectif.»

Texte proposé: «Les deux sexes, les catégories de membres et les régions seront représentés équitablement au sein des comités de section. Le système du Vorort ne peut s'appliquer, en règle générale, qu'au bureau du comité (2 à 3 personnes).»

But de la revision des art. 16 et 22

Art. 16: Permettre une meilleure continuité dans la gestion de la SIB. La démission d'un président, par exemple, au bout de 2 ou 4 ans est possible, mais ne devrait pas être la règle.

Art. 22: Le comité doit toujours être représentatif de toute la section. Il convient que les minorités y soient représentées, au moins à tour de rôle, et puissent y jouer un rôle actif.

*

Dénomination française de notre Société

C'est la conférence des présidents jurassiens qui a proposé de remplacer le mot d'instituteur par celui d'*enseignant* dans le titre traditionnel, qui, somme toute, ne correspond plus aux réalités depuis des décennies, puisque tous les degrés, et non seulement l'école primaire, sont affiliés à la SIB/SEB. Le terme d'enseignant est devenu usuel, depuis une vingtaine d'années, pour désigner un membre du corps enseignant, sans restriction. Le vocable allemand «Lehrer» a depuis toujours été porteur de cette signification générale, de sorte que le problème ne se pose pas pour le «Bernischer Lehrerverein».

*

Détails de procédure

Selon décision de l'AD, la votation générale aura lieu dans les synodes avant la fin de 1969 si possible. Quelques sections recevront vraisemblablement une reconduction du délai à fin février 1970; néanmoins, il faudra décomp-

nis anfangs 1970 festgestellt, damit die Sektionen rechtzeitig wissen, wie sie ihren neuen Vorstand auf 1. 7. 1970 zu bestellen haben (Halb- oder Drittelserneuerung).

Für den Kantonalvorstand BLV
Der Präsident: *Zumbrunn*
Der Zentralsekretär: *Rychner*

ter provisoirement les voix au début de janvier, pour que les sections sachent à temps si elles auront à remplacer la moitié ou le tiers de leurs comités au 1^{er} juillet 1970.

Pour le Comité cantonal SEB
Le président: *Zumbrunn*
Le secrétaire central: *Rychner*

Le futur décret concernant la formation continue

Une commission présidée par M. l'inspecteur W. Klötzli, président de la Commission des examens du brevet pour la partie allemande du canton, est en train d'élaborer un projet de décret selon l'art. 23^{bis} (jusqu'ici art. 18) de la loi sur la formation des enseignants (LFE). La Société des instituteurs y est représentée par MM. Fritz Zumbrunn, président du Comité cantonal, Kurt Vögeli, président du Comité directeur, et André Schwab, dernier président de la section Bienne-La Neuveville, qui ont été tous les trois membres de la commission interne pour la formation des enseignants. La première séance a eu lieu le 13 août.

Nous avons remis le projet du Comité cantonal, avec commentaire, à la Direction de l'instruction publique, à l'intention de la commission. Le Comité directeur a décidé de faire connaître immédiatement ces deux documents à nos membres.

Décret concernant la formation continue du corps enseignant (Projet du Comité cantonal SIB)

Le Grand Conseil du canton de Berne
en application de l'art. 23^{bis} de la Loi sur la formation
du corps enseignant du 17 avril 1966/1969(70?),
sur la proposition du Conseil-exécutif
décrète:

1. Principe

L'Etat reconnaît l'importance de la formation continue du corps enseignant et soutient financièrement, ainsi que dans leur organisation, les efforts collectifs et individuels dans ce domaine.

Dans des cas spéciaux, par exemple en vue de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement ou de nouveaux plans d'études, la Direction de l'instruction publique peut déclarer obligatoires certains cours, indépendamment du fait que ceux-ci sont organisés par ses propres organes ou non.

2. Définition

La formation continue doit amener le pédagogue à repenser son rôle d'enseignant et d'éducateur et à approfondir ses vues psychologiques, le confronter avec les progrès de la recherche scientifique et méthodologique. Elle lui permet en outre d'acquérir et de développer ses capacités artistiques, manuelles et sportives et de s'initier à des domaines importants de la vie de l'esprit, de l'économie et de la politique.

3. Appui financier

Dans les limites des crédits annuels ou, pour des cas spéciaux, des crédits extraordinaires que le Grand Con-

seil lui alloue, la DIP subventionne, en proportion des besoins, la formation continue des enseignants en versant des subsides

- a) aux maîtres désireux de se perfectionner, pour les dépenses qu'ils supportent (finances d'inscription, frais de voyage, de séjour, de pension, de remplacement, acquisition de matériel, etc.);
- b) aux organisateurs de cours et autres occasions de perfectionnement (pour frais d'honoraires, de locaux et d'installations, l'acquisition de matériel et autres dépenses).

4. Appui pratique

La DIP soutient le corps enseignant dans sa formation continue en mettant gratuitement à sa disposition des locaux et leurs installations (écoles, université, musées, ateliers, installations sportives, etc.). Elle accorde des congés aux moniteurs de cours et aux participants et contribue à leur trouver des remplaçants.

5. Commissions de surveillance

La DIP nomme deux commissions pour la formation continue, une pour l'ancien canton et une pour le Jura. Ces commissions l'assistent de leurs conseils dans toutes les questions à résoudre; elles répartissent les subsides dans le cadre du crédit alloué et elles surveillent leur utilisation.

Dans ces commissions, les autorités scolaires et les principaux responsables de la formation continue (associations d'enseignants) sont représentés à peu près paritaire.

Les décisions des commissions peuvent être portées par voie de recours devant la DIP. Le Conseil-exécutif est la dernière instance de recours pour les questions de principe.

6. Centrale(s) de cours

La DIP peut reconnaître et subventionner une centrale de cours (cas échéant, une pour l'ancien canton et une pour le Jura), pour autant et aussi longtemps qu'elle donne la garantie de mener à bien les tâches définies à l'art. 7, sous la surveillance immédiate des commissions de formation continue (art. 5).

7. Tâches de la centrale

Les tâches de la centrale de cours sont les suivantes:

- elle examine quels besoins existent dans le domaine du perfectionnement;
- elle recueille des informations à l'intention des organisateurs de cours;
- elle propose l'organisation de cours ou s'en charge en partie elle-même;
- elle édite un catalogue des cours et s'occupe de les coordonner;

- elle prête son concours à l'organisation de cours pour moniteurs;
- elle entretient les contacts intercantonaux en matière de cours.

Les commissions ou la DIP peuvent charger la centrale d'autres tâches en rapport avec la formation continue, telles que

- premier examen des demandes de subsides et des décomptes de cours, à l'intention des commissions;
- préparation des affaires des commissions, etc.

8. Liberté de participation

Les cours subventionnés doivent être en principe ouverts à tous les maîtres et maîtresses du canton. Lorsque l'organisateur d'un cours supporte lui-même des frais importants, il peut augmenter équitablement la contribution due par les tiers.

La DIP est habilitée à conclure avec les autorités scolaires de cantons voisins des accords concernant la fréquentation réciproque de manifestations relevant de la formation continue.

9. Institutions extracantonales

Il est loisible au Conseil-exécutif ou à la DIP d'accorder, dans les limites de leurs compétences financières, des prestations uniques ou répétées à des institutions et manifestations intercantionales ou suisses qui profitent également (dans une mesure appréciable) au corps enseignant du canton de Berne.

10. Dispositions transitoires

Entrée en vigueur...

Transformation des 2 commissions actuelles.

Pour le Comité cantonal SIB

Le président: F. Zumbrunn

Le secrétaire central: M. Rychner

Commentaire relatif au projet de Décret concernant la formation continue du corps enseignant présenté par le Comité cantonal SIB en juin/juillet 1969

ad art. 1

Le CC SIB est un partisan résolu d'une *solution libérale*, car:

- a) le *sens des responsabilités* d'un enseignant digne de sa mission s'étend également à la nécessité d'une sérieuse formation continue. Individuellement et collectivement, les enseignants ont toujours été très actifs dans ce domaine. Aujourd'hui, il ne s'agit que de soutenir et de coordonner ces efforts;
- b) le *corps enseignant est lui-même en état* d'organiser son perfectionnement, de former, dans une large mesure, des chefs de cours et, en tout cas, de les choisir.

Objection: Ceux qui en auraient le plus grand besoin, les natures flegmatiques ou sujettes à l'immobilisme, ne participeront guère à un perfectionnement entièrement libre.

Réponse: Devant un choix riche et alléchant d'occasions de se perfectionner à des conditions favorables, la *grande majorité du corps enseignant ne se fera pas prier*. La minorité des immobilistes, des timides ou des paresseux se fera bientôt remarquer par son absentéisme. Lors de postulations, les attestations de cours joueront un rôle toujours

plus important et leur absence constituera un handicap. Même des maîtres bien établis dans leur commune ressentiront au moins une *pression morale* s'ils ne suivent jamais de cours. *Jusqu'à preuve du contraire, le Comité cantonal ne croit pas que d'autres moyens de pression soient nécessaires.* Prévoir un système obligatoire dépassant le cadre observé jusqu'ici par les autorités équivaldrait à un *acte de méfiance* de portée générale que le corps enseignant ne mérite pas.

Un système riche mais libéral en matière de perfectionnement attirera des candidats intéressants à notre profession et les invitera à lui rester fidèles, tandis qu'un régime autoritaire rebuttera surtout ceux qui ont le plus le sens de l'initiative, donc les plus précieux.

*

Quant à la *qualité des cours*, les exigences devront être parfois plus élevées que par le passé, y compris les cours obligatoires prévus à l'alinéa 2. Il faudra *préparer systématiquement des chefs de cours*.

L'alinéa 2, relatif aux cours obligatoires, s'appuie sur la *pratique actuelle* de la Direction de l'instruction publique et sur les *assurances* que M. le conseiller d'Etat Moine a données à la SIB en 1966 avant la deuxième lecture de la Loi sur la formation des instituteurs et institutrices. La seule *innovation* est de prévoir que la DIP ou un inspecteur peut confier l'organisation d'un cours d'introduction, etc., à une section ou à une association régionale, tout en le déclarant obligatoire; nous aurions là une possibilité, pour les autorités, de se décharger sur le plan administratif.

ad art. 2

Le *terme de formation continue* doit être pris dans un sens très large. Dans les cas d'espèce, il faudra parfois distinguer, mais sans tomber dans un utilitarisme mesquin, entre le perfectionnement professionnel et un simple intérêt personnel du maître, sans utilité directe pour sa classe. Le maître a besoin d'impulsions de toute sorte pour se défendre contre la maladie professionnelle qui le menace: routine, marottes, manie d'avoir raison. Les rôles très divers que le maître est appelé à jouer en dehors de l'école, dans la communauté, exigent également de lui qu'il s'intéresse vivement à bien des domaines.

Le *perfectionnement individuel* est aussi important que le perfectionnement collectif. Il sera nécessaire d'en tenir compte dans la *pratique des congés*.

ad art. 3

La *catégorie des personnes ayant droit à des subventions* doit être définie d'une manière très large. En font par exemple partie, à notre avis,

- a) à titre individuel, tous les maîtres auxquels l'Etat verse le tout ou une partie de leur traitement (donc y compris le corps enseignant des écoles normales, de l'école cantonale, d'établissements entretenus ou reconnus par l'Etat, d'écoles professionnelles subordonnées également à l'OFIAMT); certaines distinctions sont possibles (par exemple, mise en compte d'une subvention de la Confédération ou d'un autre employeur pour la formation continue);
- b) à titre collectif, toute occasion de perfectionnement qui sert pour une bonne part à des maîtres (selon lit. a) et qui leur est destinée à cet effet. Les maîtres d'institutions privées doivent pouvoir participer à ces manifestations (en nombre raisonnable) sans que la subvention soit réduite. L'art. 8 est réservé.

Il convient de rappeler ici le *soutien* que bien des *communes* ont apporté jusqu'ici au perfectionnement. Il y aurait des arguments sérieux pour défendre le principe que les communes sont *tenues* à une telle contribution; mais ceci demanderait probablement une révision de la loi, un décret ne nous paraît guère suffire. Si, en revanche, les autorités et les juristes voyaient la possibilité d'introduire une obligation dans le décret, nous en serions heureux.

Sinon, l'on pourrait au moins faire allusion à cette contribution des communes, ce qui pourrait servir de recommandation. Nous verrions par exemple un *alinéa 2* de l'art. 3, libellé de la manière suivante:

alinéa 2: Les communes peuvent compléter jusqu'à concurrence des dépenses effectives les prestations que le canton alloue à un enseignant.

Ainsi, les maîtres pourraient se référer au décret pour motiver une requête auprès de la commune. Le texte proposé exclut en même temps tout abus.

ad. art. 4

De nombreuses communes ont également soutenu sur le *plan de l'organisation* les efforts du corps enseignant. Ici également, on pourrait prévoir un *alinéa 2*:

alinéa 2: Les communes participent aux mesures prévues à l'alinéa 1 (ou un texte analogue).

ad. art. 5

Pour des raisons pratiques, le texte proposé remet des compétences plus larges aux *commissions de perfectionnement* (compétence de décision au lieu de droit de proposition).

Quant à la *représentation du corps enseignant*, la SIB fera des propositions en accord avec la Société de travail manuel et d'école active et d'autres groupes rattachés à la SIB. Doivent être représentés:

- a) le degré supérieur (gymnase)
- b) l'école secondaire
- c) l'école primaire (degré supérieur, degré inférieur)
- d) les maîtresses d'ouvrages et ménagères
- e) les maîtresses frœbeliennes
- f) éventuellement les écoles professionnelles.

Le lien qui doit exister entre les deux commissions peut se concevoir de plusieurs manières, par exemple:

- a) il y a une seule commission cantonale qui se scinde en deux sous-commissions pour les deux régions linguistiques,
- b) il y a deux commissions indépendantes, qui ont des *séances communes* (par exemple une fois par année) pour discuter de questions générales, par exemple sous la présidence de M. le directeur de l'Instruction publique,
- c) il y a deux commissions indépendantes dont les bureaux *siègent en commun* quand c'est nécessaire.

Nous pensons qu'il suffira d'une simple décision de la DIP pour fixer la grandeur, la composition et la méthode de travail de la commission (ou des commissions). On peut aussi prévoir un règlement du Conseil-exécutif, s'il y a d'autres questions de détail à régler (directives pour le subventionnement, etc.).

ad. art. 6

Centrale(s) de cours. Une conséquence logique de ce que nous avons dit au sujet de l'art. 1 sera que le *corps en-*

seignant lui-même organise et gère la ou les centrales de cours, sous sa propre responsabilité. L'art. 3, alinéa 1, litt. b permet à l'Etat de se charger néanmoins de la majeure partie des frais. Avantage supplémentaire: il n'est pas nécessaire de créer un nouveau poste de fonctionnaire de l'Etat.

Si, contre notre attente, cette solution ne devait pas donner satisfaction, l'Etat pourrait reprendre la centrale de cours à son propre compte, plus tard.

ad. art. 7

Pas de remarques.

ad. art. 8

L'*ouverture* très large que nous postulons souligne ce que les différentes catégories d'enseignants ont de commun et empêche en même temps toute exclusivité philosophique, religieuse ou sociale. Par contre, il est évident que rien n'empêchera de subventionner les cours réservés, par exemple, au corps enseignant d'un certain degré pour y traiter des questions de méthode, etc.

La *coordination* scolaire sur le plan fédéral exige la coopération intercantonale pour le perfectionnement des maîtres. Voir aussi l'art. 9.

ad. art. 9

La formule proposée permet de subventionner des cours qui ont lieu *en dehors du canton* de Berne (par exemple en Suisse romande), par des prestations aussi bien aux participants qu'aux organisateurs.

Quant à la participation éventuelle du canton aux frais de construction du Centre de rencontre et de cours du *Pâquier*, elle fera, cas échéant, l'objet d'une décision séparée du Grand Conseil.

Au nom du Comité directeur SIB

Le président: K. Vögeli

Le secrétaire central: M. Rychner

Vereinsanzeigen – Convocations

Einsendungen für die Vereinsanzeigen in Nr. 35 müssen spätestens bis *Freitag, 29. August, 7 Uhr* (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

Offizieller Teil – Partie officielle

Lehrerverein Bern-Stadt. Sektionsversammlung: Dienstag, 2. September, 20.00 in der Schulwarte Bern. Zuhanden der Hauptversammlung vom 25. Juni 1969 sind verschiedene wohlbegründete Anträge schriftlich eingereicht worden. Ihretwegen wird eine besondere Sektionsversammlung angesetzt. Traktanden: 1. Protokoll der Sektionsversammlung vom 29. November 1968 (Mitteilungsblatt 1. März 1969). 2. Anträge betr. Zusammenlegung der Stellvertretungskurse Bern-Biel, Jahresbeitrag BVALUL, Fluorprophylaxe, Herbstschulbeginn und Ferienrhythmus, Schuleintrittsalter. (Siehe Mitteilungsblatt des Lehrervereins Bern-Stadt vom August 1969.)

Nichtoffizieller Teil – Partie non officielle

Lehrerturnverein Burgdorf. Montag, 25. August, 17.30 Gsteighofturnhallen Burgdorf: Werfen, Spielformen und Tummelübungen. 18.00 Volleyballtraining, Spiel.

Informationstagung über die Uhrenindustrie und ihre Berufe

Am 3. September 1969 wird in Solothurn eine Informationstagung veranstaltet, die den interessierten Lehrern aller Stufen einen besseren Einblick in die heutige Uhrenindustrie und in die damit verbundenen Ausbildungsmöglichkeiten geben soll.

Diese Tagung wird in Zusammenarbeit mit den Vorständen des Schweizerischen und des Bernischen Lehrervereins von der Schweizerischen Uhrenkammer organisiert. Die Erziehungsdirektion des Kantons Bern ist mit der Durchführung dieser Tagung einverstanden.

Programm

3. September 1969 in Solothurn

- 09.25 Ankunft der Teilnehmer in der Aula der Berufsschule, Rossmarktplatz 19, Solothurn (Parkplätze am Dornacherplatz)
- 09.30 Begrüssungsansprache von Herrn F. Teuber, Schweizerische Uhrenkammer, La Chaux-de-Fonds
- 09.45 Vortrag von Herrn K. Stampfli, Generalsekretär des Verbandes deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (UdV), Solothurn, mit Diskussion «*Schweizerische Uhrenindustrie*» (Struktur und Entwicklung, technischer Fortschritt, Kampf um die Weltmärkte)
- 10.35 Vortrag von Herrn R. Frei, Fachlehrer der Uhrfachklassen, Solothurn, mit Diskussion «*Aufwertung und Reform der Berufe in der Uhrenbranche*»
- 11.25 Vortrag von Herrn H. Straumann, Direktor der Uhrmacherschule, Solothurn, mit Diskussion «*Ausbildungen an den höheren Lehranstalten und an den Uhrmacherschulen*»
- 12.15 Gemeinsames Mittagessen, im Restaurant Metzgerhalle (offeriert vom Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten)
- 14.15 Besuch der Firma Roamer Watch Co. S. A., Solothurn
- Der Schwerpunkt des Besuches wird auf den qualifizierten Berufen liegen

- 16.15 Diskussion mit einigen Leitern der Firma Roamer Watch
- 16.45 Übergabe der von der Schweizerischen Uhrenkammer hergestellten Dokumentation
- 17.00 Ende der Tagung

*

Die Reisespesen (SBB 2. Kl.) werden den Teilnehmern von den Veranstaltern zurückerstattet.

Schweizerischer Lehrerverein, Zentralvorstand

Bernischer Lehrerverein, Kantonalvorstand

Geschätzte Kollegen,

Wir freuen uns, Sie mit vorstehendem Programm auf die Möglichkeit einer Kontaktnahme mit einem Zweig unserer Wirtschaft aufmerksam zu machen.

Die Tagung vom 3. September wird Ihnen in Referaten, Ansprachen und Besichtigungen einen für uns Lehrer wichtigen Einblick in die Arbeitswelt unserer Zeit vermitteln.

Der Zentralvorstand des Schweizerischen Lehrervereins und der Kantonalvorstand des Bernischen Lehrervereins unterstützen die Initiative der Schweizerischen Uhrenkammer und laden Sie zum Besuch ein.

Mit freundlichen Grüßen

Schweizerischer Lehrerverein

Der Präsident: *Dr. Leonhard Jost*

Der Zentralsekretär: *Theophil Richner*

Bernischer Lehrerverein

Der Präsident: *Fritz Zumbrunn*

Der Zentralsekretär: *Marcel Rychner*

Anmeldeschein

Dieser Anmeldeschein ist ausgefüllt und unterzeichnet bis spätestens Freitag, den 29. August an folgende Adresse zurückzusenden:

Schweizerische Uhrenkammer
65, Avenue Léopold-Robert
2300 La Chaux-de-Fonds

Der Unterzeichnete

Name: _____

Vorname: _____

Strasse: _____

Ort (Postleitzahl): _____

Schule: _____

Klasse: _____

wird an der Tagung des 3. Septembers teilnehmen. Die Reisespesen (SBB 2. Kl.) betragen Fr. _____

Datum: _____

Unterschrift: _____

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, Lehrer, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Insertionspreis: 50 Rp. die einspaltige Millimeterzeile.

Annoncenregie: Orell Füssli-Annoncen AG, 3001 Bern, Zeughausgasse 14, Telefon 031 22 21 91, und übrige Filialen.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Francis Bourquin, 5, chemin des Vignes, 2500 Bienne, tél. 032 2 62 54.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Annonces: prix pour la ligne d'un millimètre, une colonne 50 ct.

Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces S. A., 3001 Berne, Zeughausgasse 14, téléphone 031 22 21 91, et autres succursales.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.

Verband für Berufsberatung
der Amtsbezirke Aarberg
und Fraubrunnen

Stellenausschreibung

Im Amtsbezirk Aarberg (Sitz
in Lyss) wird die Stelle einer

Berufsberaterin

zur sofortigen Besetzung
ausgeschrieben.

Die Tätigkeit umfasst alle
Aufgaben der generellen
und individuellen Beratung
der Abteilung für
Mädchen.

Gewünscht wird eine auf-
geschlossene, vielseitig in-
teressierte Persönlichkeit,
welche in der Lage ist, ihre
verantwortungsvolle Auf-
gabe selbständig zu erfül-

len. Bevorzugt wird eine
ausgebildete Berufsbera-
terin. Kandidatinnen, wel-
che den Voraussetzungen
dervom BIGA anerkannten
berufsberaterischen Aus-
bildung nicht entsprechen,
wird Gelegenheit geboten,
während ihrer Tätigkeit den
Einführungskurs in Berufs-
beratung zu besuchen.

Handschriftliche Anmel-
dungen mit den üblichen
Unterlagen sind zu richten
an den Präsidenten der
Aufsichtskommission,
Herrn Jakob Bärtschi,
Lehrer, 3053 Wiggiswil
(Telefon 031 86 05 02),
der auch zu weiteren Aus-
künften gerne zur Ver-
fügung steht.



Mit bester Empfehlung
Herm. Denz AG
Klischees
Bern

Primarlehrerin für die Unterstufe

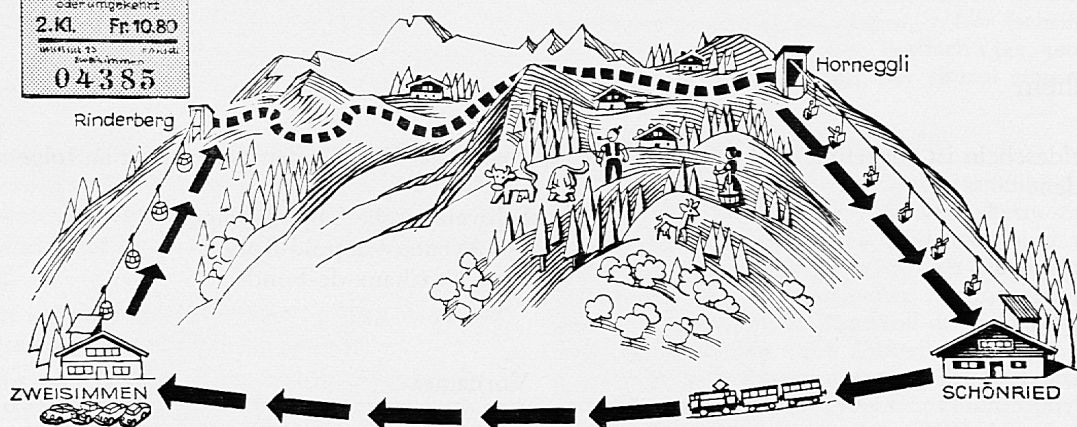
In aufstrebender Gemeinde
an schöner Wohnlage
im mittleren Baselbiet,
Nähe Kantonshauptort,
ist auf Frühjahr 1970
eine Lehrstelle
an der Unterstufe
neu zu besetzen.

Bewerberinnen werden gebeten, ihre vollständige Anmeldung
an den Präsidenten der Schulpflege,
F. Indra, 4414 Füllinsdorf, einzureichen.

Schulblatteinserate haben Erfolg



Rundfahrtbillet erschliesst den *Wanderweg* *Rinderberg - Horneggli*



Der markierte Wanderweg auf 2000 m Höhe
durch Wälder und über Alpwiesen führt Sie in
2½ Stunden vom Rinderberg zum Horneggli.
Das Panorama ist einzigartig und eindrucksvoll.

Das Rundfahrtbillet ist in den Bahnhöfen Bern,
Thun, Spiez, Zweisimmen und Schönried erhalt-
lich. Es ist in beiden Richtungen gültig.

Kollektivpreis für Schulen.

Auskunft Telefon 030 4 14 30.

Verpflegungsmöglichkeit in den Bergstationen Rinderberg und Horneggli.